



## Pension aux parents dans la déclaration des revenus

Par **swap**, le **20/04/2018** à **13:19**

Bonjour,

Je suis un étranger vivant en France. Cette année, je vais déposer mes premières déclarations de revenus en France. Mon revenu net annuel est de 24.408 €. Je suis célibataire. Ma mère qui a 55 ans réside avec moi dans mon appartement. Elle ne travaille pas. Elle ne reçoit aucune allocation du gouvernement français (CAF, etc.). Elle a zéro revenu. Je prends soin de toutes les dépenses de ma mère. J'ai lu que je peux inclure une pension forfaitaire de seulement 3.445 € accordée à ma mère pour la déduction de l'impôt sur le revenu sans aucune preuve. (<https://www.impots.gouv.fr/portail/particulier/autres-situations>) Les dépenses annuelles pour ma mère dépassent largement 3.445 €, mais je n'ai pas de reçus pour ces dépenses, car je paye ces dépenses avec ma carte ou en espèces. Voulez-vous s'il vous plaît me donner votre opinion dans ce cas.

Merci d'avance.

Par **jos38**, le **20/04/2018** à **18:15**

bonsoir. vous gardez les tickets de paiement par carte bleue. si vous lui achetez des vêtements ou de la nourriture, etc.. dans un grand magasin, vous pouvez imprimer la facture.

Par **swap**, le **21/04/2018** à **07:14**

Bonjour,

Merci beaucoup pour votre réponse. Je n'ai pas conservé ces factures car je ne savais pas que je pourrais avoir besoin de ces factures pour la déclaration d'impôt. Je m'en souviendrai pour la déclaration d'impôt de l'année prochaine. Mais pourriez-vous s'il vous plaît me donner des suggestions sur les options pour la déclaration d'impôt de cette année.

Merci d'avance.

Par **morobar**, le **21/04/2018** à **08:13**

Bonjour,

Vous les avez citées.

IL n'y en a pas d'autres, sans justificatifs.

Vous pouvez aussi déclarer n'importe quoi, mais il faudra compenser un montant identique en établissant une déclaration de revenus par votre mère.

Par **swap**, le **22/04/2018** à **11:54**

Bonjour,

Merci beaucoup pour votre réponse. Ma mère a un revenu nul. Puis-je déclarer dans mon formulaire d'impôt sur le revenu que je paie une pension de 9500 euros à ma mère. Mais je n'ai aucune preuve que j'ai payé une pension de 9500 euros à ma mère. Ma mère dans son formulaire d'impôt sur le revenu peut déclarer qu'elle reçoit une pension de 9500 euros.

L'impôt sur le revenu sera prélevé sur les revenus supérieurs à 9638 euros. Ma mère n'est donc pas assujettie à l'impôt sur le revenu car son revenu est de 9500 euros. Pensez-vous que les agents du fisc acceptent ce genre de ajustement? Vont-ils me demander de prouver que j'ai payé une pension de 9500 euros à ma mère. Je vous demande de donner votre opinion sur ce sujet.

Merci d'avance.

Par **morobar**, le **22/04/2018** à **15:49**

Théoriquement c'est possible.

Mais le seul fait que votre mère vive sous votre toit paraît ôter cette option, puisque le cas est prévu forfaitairement.

Mais il reste possible d'interroger votre centre des impôts sous forme de rescrit fiscal (même par simple mail).